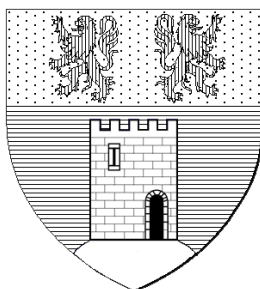


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : ...

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES ont été conviés aux travaux pour présenter et débattre de leur demande de résiliation du bail de l'ancienne École au 30 septembre 2017.

Il donne lecture de la réponse de la Présidente du Conseil Départemental concernant la limitation de vitesse à 50 km/heure sur la RD 201 entre la sortie du village et le chemin des Barjavaux. La limitation est fixée à 70 km/heure et motivée par le fait que les automobilistes ne respecteraient pas une limitation à 50 km/heure. Le Conseil estime que cette réponse est inadaptée et demande un réexamen du dossier pour une limitation à 50 km/heure motivée par la dangerosité de cette portion.

La facturation de l'eau a été retardée par un problème de logiciel.

Établi le : 13/10/2017

MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Magnus', is written over a rectangular box.

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les fenêtres de l'Agence Postale Communale et du Secrétariat de Mairie seront commandées pour une pose avant l'hiver ainsi que la mise aux normes du tableau électrique de l'ancienne Poste.

Il rappelle l'ordre du jour et donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUILLET 2017

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - LOCAL PROFESSIONNEL DE L'ANCIENNE ÉCOLE : RÉSILIATION DU BAIL

En l'absence de Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES, le Maire rappelle l'historique du dossier.

En 2008, le Conseil Municipal nouvellement élu a souhaité valoriser l'ancienne salle classe de l'École qui se trouvait sommairement aménagée en vue d'une future location à titre d'habitation.

Sur proposition de Roger DE CARLO, il a été décidé de lui donner un usage de local professionnel et un bail a été passé avec Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES pour un cabinet de kinésithérapeutes.

Pour ce faire, il a été installé dans un premier temps un poêle à bois, puis un poêle à granulés. La toiture a été refaite par la suite.

Il y a quelques années des échanges ont eu lieu avec les kinés en vue de leur relocalisation du fait de l'état du local, de la présence de la ligne électrique à proximité. Le bâtiment de la Mutte et le site du Gravas leur ont été présentés.

Un chiffrage des investissements à réaliser a été effectué et la Commune s'est déclarée prête à entreprendre les travaux dans la mesure où les kinés s'engageraient en contrepartie à rester dans les locaux sur une certaine durée.

Les kinés n'ont pas donné suite et se sont alors rapproché de la Commune de Ballons pour un repositionnement à La Calandre.

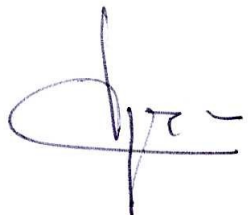
En 2015, l'arrachage malencontreux de l'arbre poussant contre le bâtiment a amené les locataires à suspendre le versement des loyers sur cinq mois soit une somme de 2 000 €.

Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES ont manifesté au cours de l'été leur volonté de résilier le bail au 30 septembre 2017 et d'annuler la créance litigieuse.

Il leur a été demandé par le Maire de formuler leur demande par écrit afin qu'elle soit soumise au Conseil Municipal.

Lecture est donnée du courrier.

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Un débat s'instaure et une majorité se dessine pour une résiliation amiable du bail à usage professionnel au 30 septembre 2017 et une annulation des titres de recettes litigieux (5 titres pour un montant de 2 000 €). (*délibération n°2017-32*) Cette décision sera notifiée par écrit aux intéressés qui seront remerciés pour le service rendu à la population de Lachau et des communes voisines au cours de ces neuf années.

Ceci étant, le bien, une fois libéré, sera remis à la location.

3 - BILAN DE LA FÊTE VOTIVE

Cette année encore la fête votive a connu un bon déroulement. Le programme était varié. L'accueil pour la quête a été très bon. Elle a rapporté 1 755 € auxquels il convient de rajouter 300 € donnés par Nathalie du Relai de la Tour.

L'équipe des bénévoles autour de Michèle AMIC s'est fédérée et élargie.

Des félicitations ont été formulées tant sur Lachau que par les villages voisins. Elles vont naturellement à Michèle et son équipe.

Michèle AMIC présente les comptes qui font apparaître des recettes pour 6 358 € et des dépenses pour 5 956,20 € soit un bénéfice de 401,80 € hors SACEM (montant non communiqué). Les comptes seront affichés et seront tenus à la disposition de public.

4 - AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lucie REUBIRA, Gérante de l'agence postale communale a été victime d'une chute. Elle a été opérée et se trouve immobilisée jusqu'au mois de novembre.

Sophie a souhaité assurer l'intérim. Les modalités d'organisation ont été communiquées à la Poste qui a donné son accord. L'objectif consistait à maintenir le service en l'adaptant afin de garantir le maintien de la convention entre la Commune et la Poste.

Suite à la garantie souscrite pour le personnel, Lucie bénéficiera du maintien de salaire par la MNT.

5 - POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

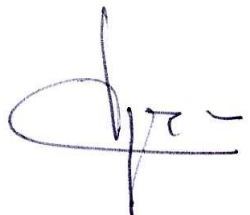
Lotissement communal :

Monsieur Berruet, Responsable de l'urbanisme à la Direction départementale des territoires a indiqué, concernant le risque inondation sur le terrain objet du projet de lotissement communal, qu'il semble qu'aucune contrainte ne soit imposée au titre d'un plan ou d'une étude existante.

Cela n'empêchera pas de prévoir dans le règlement du futur lotissement une côte d'altitude ou un niveau de plancher à respecter par rapport au terrain naturel.

Monsieur BERRUET doit se rendre sur site prochainement.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

<p>MAIRE</p>  <p>M. Philippe MAGNUS Signature et cachet</p>

Il s'agit d'une campagne de contrôle obligatoire tous les 8 ans. Les opérations sont conduites par la Communauté de Communes. Le technicien, Monsieur LAUZIARD, a rencontré le Maire le 4 août pour vérifier et actualiser la liste. Des convocations seront adressées prochainement. Le coût est de 90 €.

EAU :

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable porté par la Communauté de Communes, la Commune de Lachau est la plus avancée. La CEREG a mis en place cet été des instruments de comptage des amplitudes de consommation en haute saison. Les mesures se sont déroulées du 5 au 20 août. Monsieur MOUL EL MAAZ de la CEREG a indiqué au Maire que les mesures chiffrées semblent correctes si l'on tient compte de l'arrosage des jardins. Une nouvelle campagne aura lieu cet hiver pour apprécier l'amplitude basse. Les problèmes rencontrés sur la Chambre des vannes seront repris dans le Schéma Directeur d'eau Potable, ce qui devrait permettre de bénéficier de financements.

L'Agence de l'Eau, à laquelle les relevés des compteurs des réservoirs ont été transmis, menace de doubler les redevances si la Commune ne transmet pas avant le 15 septembre un plan d'action de réduction des pertes en eau.

Des interventions ont eu lieu au cours de l'été sur des branchements chez Mesdames Marie-Thérèse CALMES et Madame Maryse DIAZ.

Chez Monsieur HUGUES dans les Iscles, la tuyauterie était obstruée par des racines. Un problème a été découvert à l'occasion sur une soupape. Le raccordement de Monsieur HUGUES sera désormais effectué à partir du réservoir principal ce qui libère des capacités sur le réservoir de l'Adret. Une purge sera installée sur l'ancienne canalisation pour vidanger jusqu'à la Chapelle. A cette occasion une vanne de sectionnement inconnue a été découverte.

Des instructions ont été données aux employés pour actionner les vannes régulièrement et vérifier les soupapes.

Le futur schéma sera mis à disposition en mairie pour une prise de connaissance du public et des entreprises qui interviennent. Il sera ainsi réactualisé en permanence au fur et à mesure des travaux.

Coupe d'Affouage :

Les travaux sur la piste ont été commandés à Richard MICHELI. Le tableau a été réactualisé.

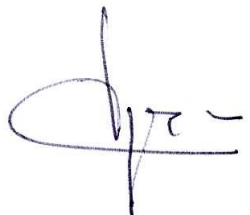
Un devis sera demandé à Monsieur MANCIP de l'ONF pour le marquage des coupes.

Tour du Riable

La barrière de sécurité a été installée par Alex RIGAT. Dès que le paratonnerre sera en service, le paiement de la subvention au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice sera demandé.

Subventions

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les demandes de liquidation sont en cours.

Droit de passage dans la Cour du Château

L'administrateur judiciaire a procédé à un appel d'offres à candidatures de syndics professionnels. Une requête aux fins de proroger les délais de tenue de l'assemblée générale dont le terme était au 1^{er} juillet 2017. Dès réception de l'ordonnance de prorogation, une assemblée générale des copropriétaires sera convoquée aux fins de désignation d'un syndic.

Le montant des frais ne fait que s'accroître. La Commune demandera le moment venu une indemnité correspondant à la perte de loyer pour la Mutte.

6 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS.

Communauté de Communes Sisteronais-Buech :

Les travaux portent actuellement sur le système le plus adapté pour facturer les ordures ménagères : ROM (redevance comme jusqu'à présent) ou TOM (taxe). Des études et des simulations sont en cours.

La possibilité de cession du Val des Roches de Barret-sur-Méouge à la Communautés des Communes pour l'euro symbolique à sa cessation d'activité en 2018 est à l'étude.

Une réunion de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées se réunira prochainement afin d'étudier commune par commune le montant des charges restituées.

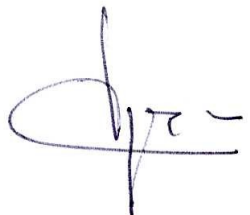
A l'issue de la procédure en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille relatif à la contestation du transfert aux communes de la compétence urbanisme, la Communauté de Communes se dotera d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). La délégation pour conduire les travaux d'élaboration du SCOT ([document d'urbanisme](#) qui détermine, à l'échelle de plusieurs [groupements de communes](#), un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage) a été donnée par le Président Daniel SPAGNOU au Maire de Lachau dans le cadre de sa vice-Présidence.

École :

Le Maire a représenté la commune à l'inauguration de la bibliothèque intercommunale Barret-Éourres.

7 - QUESTIONS DIVERSES.

La cantine de l'école de Barret-sur-Méouge sera assurée via le Val des Roches. Le miroir du lavoir ainsi que le panneau du bistrot seront remis.

<p>MAIRE</p>  <p>M. Philippe MAGNUS Signature et cachet</p>

Des chutes d'enduit et de pierre sur sa terrasse en provenance de l'Église ont été signalées par Pierre BLANC. Un constat sera effectué sur place en vue de définir les travaux à réaliser.

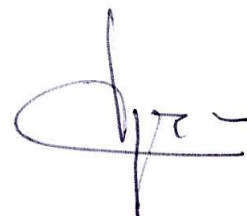
Un bac à fleurs de bonne dimension interdisant le stationnement sera installé sur le trottoir à côté du portail de Simone et Georgette JARJAYES afin de prévenir la détérioration régulière du mur et de son grillage.

Les problèmes sur les cartes scolaires traditionnels en période de rentrée ont été résolus.

Le médecin qui devait s'installer sur Séderon a finalement été récupéré par Montbrun. Les Maires ont été réunis par le Maire de Séderon le 11 août pour faire le point de ses démarches. L'objectif est d'accueillir un médecin qui garantira la pérennité de la pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

MAIRE



M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet